

SAINT CERNIN DE L'HERM INFORMATIONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal

Sessions ordinaires du 02 et 24 AVRIL 2026

N° 2026/ 60

ORDRE DU JOUR

- **Indemnités de fonction**
- **Commissions communales**
- **Délégués aux syndicats intercommunaux**
- **Vote des trois taxes locales**
- **Subvention aux associations**
- **Vote des budgets : budget principal, multiple rural**
- **Questions diverses**

Toutes les délibérations figurent au registre et sont consultables en Mairie. Les documents comptables sont aussi consultables en Mairie.

Mairie-33 rue du Tambour - 24550 - ouverte au public les lundis et vendredis de 16 h30 à 18 h

*** Tél : 05.53.29.94.18 * - * Mail : mairie.386@orange.fr ***

*** Site Internet : saint-cernin-de-lherm-24.fr**

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Alors que ce nouveau mandat débute, je tiens à remercier de leur implication les quatre conseillers municipaux ayant fait le choix de ne pas se représenter : Christine Tassin, Jean-Louis Miquel, Céline Florenty, Pascal Gervaux. Chacun a apporté sa pierre à l'édifice communal et c'est avec regret que je les vois partir. Mais je suis certain que les nouveaux élus auront à cœur de s'investir tout autant et renforceront l'équipe municipale, vont apprendre le fonctionnement d'un service public et découvrir le professionnalisme du personnel municipal, son implication et son engagement au service des habitantes et habitants.

Le 24 avril, le Conseil Municipal a adopté le budget de la commune pour l'année 2026. Malgré une année 2025 marquée par un contexte inflationniste, le budget 2026 affiche une politique de dépenses maîtrisée. Pas de répit sur le front des finances locales. La situation financière est bonne. Les dépenses de fonctionnement sont gérées au plus juste. ***Je reste très vigilant à ce que l'on dépense uniquement que l'argent que l'on a !*** Depuis 2020, de multiples perturbations ont affecté les équilibres financiers des collectivités dans ce même contexte avec un environnement économique toujours perturbé, entraînant une

hausse des dépenses plus élevée que celle des recettes. L'objectif maintenu est de poursuivre la politique de maîtrise des dépenses pour consolider l'épargne garantissant le financement de nos projets. Dans un contexte économique exigeant, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, en dehors de la revalorisation des bases décidée par l'État. Cette gestion rigoureuse nous permet aujourd'hui de disposer de finances saines.

À l'arrivée des beaux jours et des travaux de bricolage, de tonte et de jardinage, je vous invite à faire preuve de civilité : que chacun puisse en profiter tout en respectant le voisinage. Je vous rappelle aussi que le brûlage des déchets verts est interdit : en plus de polluer l'environnement, cette pratique est désagréable et toxique pour la santé des personnes qui respirent les émanations.

Le lien associatif et intergénérationnel est essentiel au sein de notre commune. Je vous invite à participer aux différentes manifestations organisées sur notre territoire. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des bénévoles engagés, qui œuvrent au quotidien pour faire vivre et animer notre village, où il fait bon vivre.



Prenez soin de vous

Daniel CONCHOU

Maire de SAINT-CERNIN-DE-L'HERM

Vote des indemnités de fonction

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction et notamment des modifications apportées par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local et l' invite à délibérer.

Il précise que ces indemnités sont calculées par un pourcentage sur la base de l' indice terminal de la fonction publique et qu' il n' est pas nécessaire de délibérer sur les indemnités du Maire s' il souhaite toucher le maximum autorisé soit 28.10%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide :

-à compter de la date d' entrée en fonction du Maire et des Adjoints soit le 21 mars 2026, le montant de leurs indemnités de fonction est, dans la limite de l' enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- 1ere adjointe : taux voté, 15%
- 2^{ème} adjoint : taux voté :8%
- 3^{ème} adjointe : taux voté : 8%

Liste des membres du Conseil Municipal par commission

Le Maire explique aux conseillers, qu' il convient de mettre en place les différentes commissions communales pour le nouveau mandat et d' en fixer les membres :

COMMISSION FINANCES : CONCHOU Daniel, FASSOLIS Petra, CUGNOT Prisca

COMMISSION VOIRIE : ABADIE Bernard, BIZET François, BARANOVIC Eric

COMMISSION SCOLAIRE : CUGNOT Prisca, GADET Sylvie, DUQUESNE Gwénaëlle

COMMISSION BÂTIMENTS ET PETITS PATRIMOINSE : ABADIE Bernard, Bizet François, BARANOVIC Eric, AMIGUET Guy

COMMISSION AGRICULTURE, BOIS, FORÊT, ENVIRONNEMENT : GOULPIE Guillaume, BIZET François, DUQUESNE Gwénaëlle

COMMISSION ACTION SOCIALES : FASSOLIS Petra, CUGNOT Prisca, GERVAUX Alexandra, GADET Sylvie

COMMISSION COMMUNICATION : CONCHOU DANIEL, DUQUESNE Gwénaëlle (Panneau Pocket)

MARCHE HEBDOMADAIRE : GADET Sylvie, FASSOLIS Petra, GERVAUX Alexandra

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL : CONCHOU Daniel, FASSOLIS Petra, CUGNOT Prisca, DUQUESNE Gwénaëlle, GADET Sylvie.

Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux :

Délégués au Syndicat d'électrification :

Titulaires

CONCHOU Daniel

FASSOLIS Petra

Suppléants

BARANOVIC Eric

BIZET François

Délégués au SIAEP Sud Périgord

Titulaires

GOULPIE Guillaume

BARANOVIC Eric

Suppléants

ABADIE Bernard

FASSOLIS Petra

Délégués au Syndicat Intercommunal des Transports scolaires (Belvès)

Titulaires

CUGNOT Prisca

GADET Sylvie

Suppléants

BIZET François

ABADIE Bernard

Déléguées ERRE (relais de l'égalité) Violences Intra Familiales

CUGNOT Prisca, GADET Sylvie, GERVAUX Alexandra

Délégués CNAS : RIVET Laurence, CONSTANTIN Jean-Louis

Déléguée Sécurité Routière : DUQUESNE Gwénaëlle

Délégué Sécurité Défense : CONCHOU Daniel

Déléguée Moustique Tigre : FASSOLIS Petra

Référents en cas d'alerte : CONCHOU Daniel, FASSOLIS Petra, CUGNOT Prisca, ABADIE Bernard

Vote de trois taxes

Vu le budget principal 2026, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts. L'état de notification des taux d'imposition de 2026 des taxes directes locales s'établit comme suit :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 13,36 %

- Taxe Foncière Bâti : 37,86 %
- Taxe foncière non bâti : 72,98 %
- Le produit fiscal attendu pour 2026 est de 88 344 €

Vote du budget 2026 Budget Principal

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget primitif 2026 de la commune. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le Budget Primitif Principal 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	410 215.70 €	410 215.70 €
Section d'investissement	198 266.17 €	198 266.17 €
total	608 481.87 €	608 481.87 €

Vote du budget 2026 Budget Multiple Rural

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget primitif Multiple Rural 2026. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le Budget Primitif Multiple Rural 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 268.64 €	7 268.64 €
Section d'investissement	138 560.90 €	138 560.90 €
Total	145 829.54 €	145 829.90 €

Subventions aux associations

Le Maire expose à l'assemblée :

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées dans le document joint, ainsi que les modalités de leur versement

2°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

- Amicale de Chasse : 150€

- Asso Tise :	400 ^e
- F.N.A.C.A :	50€
- Foyer Socio-Educatif du collège de Belvès :	50€
- Association des Retraités Agricoles :	50€
- Association des Donneurs du Sang :	50€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villefranche :	100€
- Collectif de coordination pour la Défense	
- de la ligne SNCF Agen/Paris	50€

INFORMATION DIVERSES

Plan local d'Urbanisme (PLUi) : enquête publique

L'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), l'abrogation des 19 cartes communales actuelles et la création de 11 Périmètres Délimités des Abords (PDA) aura lieu du lundi 18 mai (9h) au samedi 20 juin (12h).

Lancée en 2022, l'élaboration du PLUi a mobilisé les élus des 23 communes au cours de 90 réunions techniques, en lien avec l'agent en charge du dossier à la communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord et le bureau d'études Karthéo. En toile de fond de ce travail, l'objectif imposé par la loi Climat et Résilience, de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 par rapport à la période 2011-2021.

Ce document d'urbanisme établit un projet d'aménagement pour le territoire intercommunal et fixe les règles d'occupation des sols. Il se substituera aux documents d'urbanisme actuels dont les 19 cartes communales.

Durant toute la durée de la démarche, le public a été invité à participer à son élaboration. Chacun a pu, ainsi, s'exprimer lors des 16 rencontres (réunions publiques, permanences ouvertes aux acteurs agricoles et touristiques, ateliers citoyens) qui ont ponctué les différentes étapes du processus. Le bilan de la concertation atteste de cette participation : le registre en ligne enregistre 150 contributions, les cahiers de remarques déposés dans les mairies affichent 30 mentions, complétant la centaine de demandes reçues par courriel.

La création des PDA est complémentaire au projet de PLUi. Ils précisent, avec plus de finesse (à la parcelle), et de cohésion (paysagère notamment), le périmètre de protection autour de certains monuments historiques. La logique a donc été de concevoir ces deux documents en parallèle, et d'organiser une enquête publique commune PLUi-PDA.

S'informer : les dossiers d'enquête publique

Le dossier complet en format papier sera consultable dans les locaux de la communauté de communes à St-Martial-de-Nabirat (51, rue Grand Rue) et Villefranche-du-Périgord (40, route de l'Usine Pascal) et dans les mairies de Domme, Mazeyrolles, St-Cybranet, St-Pompon, aux jours et horaires d'ouvertures habituels. Ce dossier sera également accessible en ligne sur le site Internet de la communauté de communes.

Un dossier d'enquête allégé papier sera également disponible dans les autres mairies aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Les six lieux de permanence des commissaires enquêteurs

• **Locaux de la communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord** à St-Martial-de-Nabirat, au 51 rue Grand Rue, Lundi 18 mai de 09h à 12h, Mercredi 3 juin de 14h à 17h

• à Villefranche-du-Périgord, au 40, route de l'Usine Pascal, Jeudi 21 mai de 09h à 12h, Vendredi 19 juin de 14h à 17h

• **Domme (mairie)** Jeudi 28 mai de 09h à 12h, Samedi 20 juin de 09h à 12h

• **Mazeyrolles (mairie)** Mardi 26 mai de 09h à 12h, Mardi 9 juin de 09h à 12h

• **St-Cybranet (mairie)** Vendredi 22 mai de 14h à 17h, Jeudi 11 juin de 14h à 17h

• **St-Pompon (mairie)**, Vendredi 5 juin de 09h à 12h Lundi 15 juin de 09h à 12h

Faire une observation

Outre les permanences des commissaires enquêteurs et des registres mis à disposition dans chaque lieu d'enquête, il sera possible de déposer une observation sur le registre en ligne accessible via le site Internet domme-villefranche-du-perigord.fr ou par email à communication@comcomdv.fr

Un courrier postal peut également être adressé au Président de la commission d'enquête publique, à envoyer au siège de la communauté de communes : 21, rue Grand Rue - 24250 St-Martial-de-Nabirat

L'avis d'enquête publique détaillé est à retrouver sur le site domme-villefranche-du-perigord.fr

Rencontres du Numérique

Avec Cassiopea, prévention Seniors, des rendez-vous ouverts aux seniors pour découvrir, apprendre, se perfectionner sur les outils numériques en partenariat avec le CIAS Domme-Villefranche-du-Périgord :

-mercredi 6 mai-10h à 12h30 mairie de St Pompon : envoyer, recevoir, classer

-mercredi 3 juin -10h-12h30 mairie de Cénac : internet : le mode d'emploi pour surfer sans se noyer

-mercredi 1^{er} juillet -10-10h30, foyer rural de Groléjac : photos et vidéos : trier, sublimer et sauvegarder ses plus beaux souvenirs

-mercredi 2 septembre-10h12h30, mairie de Besse : acheter en ligne sans y laisser sa chemise

-mercredi 7 octobre -10h à 12h30, mairie de Nabirat : les applis, c'est comme les recettes : choisissez les bonnes !

Gratuit et sans inscription. Venez avec votre smartphone ou votre tablette.

Renseignements au 05 53 53 20 40 / secretariat.prevention@cassiopea.fr

Les élus communautaires

Le 7 avril, à Nabirat, le Conseil Communautaire a élu le bureau communautaire (2026-2032) :

Président : Jean-Claude Cassagnole, maire de Domme ;

Les Vice-Présidents :

Pascal Dussol, maire de Daglan : ressources humaines, finances, tourisme

Daniel Maury, maire de Campagnac-les-Quercy : action sociale et santé

Jean-Marie Laval, 1^{er} adjoint de Florimont-Gaumier : développement du territoire, urbanisme et habitat

Alain Calmeille, maire de Loubéjac : voirie, services techniques et bâtiments

Yolande Nieuviarts, maire de Villefranche-du-Périgord : Petite enfance, jeunesse

Eric Cheéron, maire de Cénac et Saint-Julien : environnement et assainissement.

EVENEMENTS A VENIR :

12-13-14 juin : fêtes de St Cernin (comité des fêtes)

25 Juillet : soirée entrecôtes (comité des fêtes)

Responsable publication : Daniel CONCHOU - Rédaction : Daniel CONCHOU

IMPRIME PAR NOS SOINS

TELCHARGEABLE DEPUIS LE SITE DE LA MAIRIE